

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 15 novembre 2022 modifiant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès au corps d'ingénieur d'études de classe normale du ministère de la culture

NOR : MICB2232581A

Par arrêté de la ministre de la culture du 15 novembre 2022, le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès au corps d'ingénieur d'études du ministère de la culture, ouverts par arrêté du 26 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps d'ingénieur d'études du ministère de la culture, est modifié comme suit :

Concours externe : 34 postes :

- spécialité 1 : « sciences humaines et sociales » : 29 postes ;
- spécialité 2 : « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales » : 5 postes.

Concours interne : 15 postes :

- spécialité 1 : « sciences humaines et sociales » : 13 postes ;
- spécialité 2 : « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales » : 2 postes.